

COMPRENDRE ACN

1. Si vous avez un jour des doutes sur la légalité d'une entreprise, d'une proposition commerciale ou d'affaire, il y a en France un organisme  appelé **Répression des Fraudes** (DGCCRF) qui a pour charge d'établir la légalité et d'en informer le public. Il y a 2 cas possibles : ou bien ce qu'on vous propose est illégal, et la DGCCRF vous le dira ; ou bien ce qu'on vous propose est légal, et ils sont également en devoir de vous le dire.

⇒ Si vous avez un doute sur la légalité d'ACN, appelez le 3939, demandez le « Service consommation », puis le numéro de votre DGCCRF départementale, et demandez leur si ACN est bien une société légale. Bien sûr, vous pouvez tomber sur quelqu'un qui ne croit pas dans l'opportunité ou qui a sa propre opinion sur ACN, mais ce n'est pas ce qu'on lui demande : les faits, voilà ce qui compte ! Que l'interlocuteur soit pour ou contre le business ACN, la seule réponse officielle ne peut être que positive : OUI, ACN est bien une société légale.

2. ACN est une société d'acquisition de clients en télécommunications. Pour fournir à ses clients les services commercialisés, ACN est donc **partenaire agréé** en France de :

- France Telecom-Orange (pour la téléphonie fixe) : ancienne société de l'état français, 170 millions de clients à travers le monde, 180 000 salariés, chiffre d'affaire annuel mondial de plus de 50 milliards d'euros (plus de 50 fois celui d'ACN), dont 12 milliards d'euros en France. 
- The Phone House (pour la téléphonie mobile) : plus de 1700 boutiques franchisées dans 10 pays, 12 000 salariés, chiffre d'affaire annuel mondial de plus de 3 milliards d'euros (plus de 3 fois celui d'ACN). 

⇒ Deux sociétés majeures, cotées en bourse, qui ont assurément de quoi se payer un service juridique à la pointe pour vérifier le « truc ACN » sous toutes les coutures, et éviter le moindre risque d'association avec des arnaqueurs. Et cet exemple n'est que pour la France, puisque ACN a conclu des partenariats similaires dans 19 autres pays, avec des sociétés tout aussi imposantes dont elle est devenu distributeur agréé. Les volontaires au business ACN signent un contrat de représentant indépendant, qui leur donne un **statut de VDI** (Vendeur à Domicile Indépendant), statut créé par la loi Madelin du 27 Janvier 1993 et mis à jour plusieurs fois depuis.

3. Lors de la signature, le nouveau représentant s'acquitte auprès d'ACN Communications France SAS de la somme de 399 € HT, soit 477,20 € TTC avec la TVA française à 19,6%. Au passage, la TVA va chez le percepteur, c'est-à-dire le fisc, c'est-à-dire **l'état français**.



Une fois enregistré chez ACN, la société fait au nom du représentant toutes les déclarations et le paiement des charges sociales auprès de l'URSSAF, le représentant recevant par virement bancaire le montant net de ses gains. Une fois un certain montant de gains cumulé, le représentant dispose d'une véritable **couverture sociale** grâce à son entreprise ACN.

Lorsqu'il remplit en fin d'année sa déclaration de revenus, le représentant indique le montant de ses gains ACN dans la case des BNC (Bénéfices Non-Commerciaux), et le fisc (encore lui) lui accorde un **abattement d'impôt** de 34% (dans la limite maximum de 30.000 € net par an).

⇒ Je voudrais bien qu'on m'explique comment quelqu'un travaillant en partenariat ou pour le compte d'une société illégale, ou ayant la moindre trace d'illégalité ou même d'immoralité, pourrait bénéficier d'un statut réglementé, avec couverture sociale et abattement fiscal ?! ...

4. **ACN Communications France SAS est enregistrée comme opérateur déclaré auprès de l'ARCEP** (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), ancienne ART (Autorité des Régulation des Télécommunications). Il y a plus de 800 opérateurs déclarés en France auprès de cette autorité, et aucun d'entre eux ne peut fonctionner techniquement sans ce label. Croire qu'ACN peut fournir du téléphone sans cela revient à croire que l'on peut ouvrir une banque au coin de la rue, sans être d'abord reconnu et enregistré auprès de la Banque de France !



⇒ J'aimerais bien voir un jour quelqu'un entrer dans une chambre de commerce et demander au guichet : « Bonjour, je voudrais lancer une entreprise de vente de drogue, j'hésite encore entre Cocaïne et Héroïne, auriez-vous des études de marché et pourriez-vous me conseiller sur le choix du statut juridique ? » ...

5. Venons-en à la fameuse confusion entre le **marketing de réseau** et les systèmes de vente illégaux tels que le « système de vente pyramidale ».

Le **marketing de réseau** (ou MLM : Multi-Level Marketing) est « *la mise en marché d'un produit ou d'un service par l'intermédiaire d'un réseau de vendeurs à domicile indépendants* » (définition exacte). Ces vendeurs à domicile indépendants sont rémunérés sur leurs propres ventes de produits ou de services aux clients, et sur les ventes aux clients générées par le réseau d'autres vendeurs à domicile indépendants. La rémunération est toujours basée sur la vente de produits ou services aux consommateurs, et non sur le seul développement du réseau de vendeurs à domicile indépendants. Le MLM est enseigné en école de commerce.

Un **système de vente pyramidale** est toute activité dont la source primaire de rémunération découle des frais à verser par toute nouvelle personne qui souhaite démarrer cette activité, et non la vente de produits ou services à des consommateurs finaux. Ces systèmes sont illégaux et portent, en plus de « vente pyramidale », le nom de « chaîne de lettres », « vente à la boule de neige », « vente à la chaîne », « jeux d'argent » et « loteries d'investissement ».

⇒ Plus de 90% des revenus de la société ACN provient des factures de services de télécommunications. Moins de 10% provient donc des frais d'entrée payés par les reps.

⇒ Lorsqu'un nouveau représentant démarre et paye 477,20 € à ACN, le parrain et son upline touche exactement 0 % de cette somme.

⇒ 100% des revenus d'un représentant indépendant ACN, qu'il s'agisse de commissions ou de primes, est conditionné à l'acquisition de CLIENTS. Pas de client, pas de facture, pas de gain pour le représentant, même s'il parraine une équipe de rugby...

5. Voici ce qui est écrit sur nombre de documents et au début des vidéos officielles d'ACN :

« La réussite n'est en aucun cas assurée aux Représentants Indépendants mais est le résultat de leurs efforts individuels. Les représentants indépendants ACN n'ont pas la garantie d'obtenir un quelconque revenu et le profit ne leur est en aucun cas assuré. »

Juste avant le lancement d'ACN en France, en Mars et Avril 2004, la société avait publié dans la presse (Métro et Télé7Jours) un encart publicitaire pour piquer la curiosité des gens et les intéresser à découvrir l'opportunité d'affaire ACN. Or, il n'y avait pas de message similaire expliquant que **pour gagner de l'argent avec ACN, il faut faire des efforts et travailler.**

Trois personnes, ayant confondu ACN avec un ticket de Loto et ayant été déçu de ne pas toucher la timbale en restant assis, se sont donc portées parties civiles. Cela a entraîné un procès à la 31^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris. Le 19 Mars 2007, ACN a été condamné par le tribunal pour « publicité mensongère ou de nature à induire en erreur », et à verser une amende de 15.000 €. Les demandes des parties civiles, qui réclamaient dédommagements, frais et préjudices moraux, ont par contre été déclarées irrecevables. Depuis, ACN a pris bien soin de mettre en pleine lumière la mention légale, afin de ne plus être accusée de publicité mensongère.

Si vous faites une petite recherche sur Google (pour une fois c'est utile), tapez « France Telecom amende » pour voir: vous découvrirez que notre fleuron national a été condamné à payer 120 Millions d'euros d'amende au total, en Novembre 2005 et Octobre 2007, pour abus de

position dominante. Faites l'expérience avec n'importe quelle société importante, et vous découvrirez qu'il leur est impossible d'échapper à des condamnations petites ou grandes. Plus généralement, sachez que d'après le premier baromètre des plaintes établi par la répression des fraudes entre 2006 et 2007, sur un total de 109 532 plaintes, le secteur de la communication et de la téléphonie arrive largement en tête avec 28.1 % ! Autrement dit quel que soit l'opérateur que vous ayez et en qui vous avez confiance, il a déjà connu le Tribunal !

- ⇒ Nous vivons une époque de procéduriers qui font le bonheur des cabinets d'avocats. S'il fallait un procès pour qu'ACN dise clairement tout haut ce que le bon sens nous dicte tout bas, et bien tant mieux, c'est fait ! Petits malins à l'affût des failles juridiques, vous pouvez passer votre chemin... Nous, nous sommes là pour bosser !
- ⇒ Simultanément, alors que les opérateurs Télécom sont à l'origine de tant de plaintes de consommateurs, c'est-à-dire liées au service lui-même, quel plaisir de travailler avec une société qui par sa qualité assure 95 % de fidélité clientèle ! Nos clients ACN sont des clients satisfaits, et ça c'est très important pour nous !

6. Les entreprises de marketing de réseau se sont au fil des ans organisées en fédérations nationales, européennes et mondiales. Ce sont des organismes sans réel pouvoir, mais qui ont permis une chose très importante : établir et faire suivre des **règles d'éthique** dans cette industrie. Si celle-ci est aujourd'hui en pleine explosion partout dans le monde, c'est en grande partie grâce à cela : mondialement, le Marketing de Réseau est organisé en 59 fédérations nationales, et en 2007 l'industrie générait plus de 111 Milliards de dollars (88 Milliards d'euros) de chiffre d'affaire, et comptait plus de 67 Millions de représentants indépendants, plus que toute la population française !

Comme il est expliqué sur le site www.acnintegrity.eu , ACN est membre de la plupart des fédérations nationales (DSA : Direct Selling Association) des pays où la société est implantée, ainsi que la fédération européenne (EDSA), et bien sûr la fédération mondiale (WFDSA).

Or, implantée depuis 5 ans en France, la société n'est toujours pas membre de la Fédération française de la vente directe (FVD) ! Ca alors ! Et pourquoi donc ? Pourquoi toutes les autres fédérations de par le monde ont-elles reconnues ACN comme une société légitime, et pas la française ?

Ce n'est pas faute d'avoir déposé un dossier d'inscription, ni même d'avoir rencontré les responsables de la fédération : les cofondateurs se sont d'ailleurs déplacés spécialement.

Malheureusement, comme on dit, la vérité est ailleurs... Tout simplement, les délégués généraux qui dirigent la FVD sont aussi les membres du directoire d'une société de MLM française nommée AKEO, qui vend des produits de soin, d'entretien, des bijoux, du textile, et aussi... des contrats de service téléphonique. Ben voyons, tout s'explique ! Eh oui, dans le MLM aussi parfois, c'est avant tout politique...

7. Depuis 2006, un homme d'affaire est devenu officiellement le porte-parole d'ACN dans le monde. Cet homme s'appelle Donald Trump. Le groupe Trump, côté en bourse, comprend des hôtels de luxe, des casinos, des parcours de Golf, une université financière, des restaurants, des immeubles d'affaires et d'habitation (notamment une grande partie de Manhattan). Pour l'exemple, il est propriétaire de l'immeuble de Wall Street, siège de la bourse de New York.



En tant que personnage, Donald Trump lui-même est considéré outre-atlantique comme l'exemple parfait du businessman, très intelligent et retors, excellent négociateur, et toujours à la recherche des meilleures opportunités naissantes ou à venir : c'est un découvreur de talents. D'ailleurs, il a utilisé cette renommée pour créer un reality-show appelé « The Apprentice » (L'apprenti) : un loft-story où les candidats devaient réaliser des épreuves de vente, d'entrepreneuriat, de management, et où l'un était viré chaque semaine par Trump lui-même. Le gagnant obtenait un poste de directeur dans l'un des golfs du groupe. Ce show a été classé n°1 des audiences, diffusé dans de nombreux pays, et dure depuis 7 saisons.

Autre particularité de Donald Trump : il a été 3 fois multimilliardaire dans sa vie. En effet, ayant hérité d'une fortune familiale, il l'a développé jusqu'à plusieurs milliards. Mais lors de la 1^{ère} guerre du golfe, l'immobilier s'est effondré et Trump s'est retrouvé endetté de plusieurs milliards. Il a réussi à redevenir multimilliardaire une seconde fois ! Puis en 2005, c'est son Casino d'Atlantic city qui l'a fait replongé, et aujourd'hui le voilà de nouveau plus riche qu'avant ! C'est aussi pour cette raison que lui a été décerné deux années de suite, par un grand magazine d'affaire américain, le titre d'homme d'affaire le plus influant de la planète, toutes activités confondues !

Trump est également l'auteur de plusieurs Best-sellers, où il donne ses recettes de management, de gestion des affaires, et plus généralement d'entrepreneuriat. Le dernier en date est coécrit avec Robert Kiyosaki, un autre entrepreneur très reconnu pour son éducation financière, et s'intitule « Why we want you to be rich » (Pourquoi nous voulons que vous soyez riche). Dans ce livre, les deux auteurs parlent du Marketing de réseau comme étant une future forme prédominante de l'économie du 21^e siècle, et une chance professionnelle inouïe pour tous ceux qui sont prêts à y mettre les efforts nécessaires.

Pourquoi Donald Trump a-t'il choisi de donner son nom, sa présence et son image à la société ACN ? Justement parce qu'il juge depuis un certain temps que le marketing de réseau est une force d'avenir, et comme c'est un découvreur de talent, il a souhaité apposer son nom à la société la plus prometteuse. Il a donc demandé à un panel d'expert en tout genre, avocats et économistes, d'évaluer 700 sociétés de MLM... et c'est ACN qu'il a choisi, non sans avoir préalablement rencontré les 4 cofondateurs Greg, Robert, Mike et Tony.

Quel est son objectif ? Tout simplement, ACN est en train d'obtenir ses lettres de noblesse et de passer sous le feu de projecteurs : le visiophone ACN est tout simplement en train de conquérir le marché outre-atlantique ; il apparaît désormais dans des séries télévisées comme « Les Experts » ou « 24h Chrono ». La chaîne NBC a récemment tourné un show présentant à la fois le visiophone mais aussi l'opportunité d'affaire ACN ! Que se passera-t'il lorsque le monde entier découvrira ACN en pleine lumière : Donald Trump pourra dire qu'il avait soutenu ACN avant tout le monde et en tirer crédit, augmentant encore sa crédibilité et son image de réussite !

- ⇒ Donald Trump n'a pas besoin d'ACN, car sa fortune personnelle est estimée à plus de 3 fois le chiffre d'affaire global annuel de la société ! Mais le fait que pour la première fois, il ait accepté de mettre son nom et son image sur une société qui ne lui appartient pas, est un choix qui en dit long sur les perspectives d'avenir de notre société !
- ⇒ ACN n'a pas non plus besoin de Donald Trump pour réussir, car sa croissance de 40% annuelle n'a pas attendu le parrainage officiel de Trump. Mais pour nous représentants, c'est un élément indéniablement positif, qui nous apporte une crédibilité énorme auprès de tous ceux qui sont un tant soit peu familiers avec les affaires.

Quelques mots sur les blogs

Je suis comme tout le monde, je surfe sur Internet, et j'avais déjà vu à mon lancement les blogs et forums qui traînent ACN dans la boue. En lisant et cherchant des informations (c'est-à-dire plus que de simples insultes ou des opinions sans argumentation), je m'étais déjà rendu compte que cela revenait au constat suivant: ceux qui connaissent ACN apparemment adorent, ceux qui ne connaissent pas détestent souvent et ne veulent pas en démordre. Je n'ai donc rien à dire sur les horreurs que l'on peut lire, écrites par des anonymes qui peuvent tout à fait cacher la concurrence.

Deux critiques cependant méritent un petit mot de plus :

Tout d'abord, certains sites, d'apparence plus sérieuse et semblant avoir pour contenu des argumentations détaillées, avaient attiré mon attention : ils développaient des théories à base de **simulations mathématiques** sensés prouver par $A > B$ qu'un système de MLM était inévitablement voué à l'échec, parce qu'un bon réseau venait forcément à **saturation** un jour. Or en reprenant leur simulation, et avec le recul sur mes années d'activité, je me rends compte qu'ils ont simplement fait quelques erreurs à certains endroits de leur démonstration, en

prenant des hypothèses contredites par le terrain, en particulier sur le temps nécessaire à la duplication. Du coup, toute leur démonstration tombe à l'eau. En effet, de véritables études mathématiques ont été menées par des chercheurs en économie sur le MLM, et celles-ci démontrent que la saturation est impossible : il y a tout simplement trop de gens dans le monde pour qu'une société arrive un jour à saturer le marché ! N'oubliez pas que chaque jour, des gens qui travaillaient dans le MLM arrêtent ou décèdent, et de nouvelles personnes atteignent leurs 18 ans, âge minimum légal pour se lancer dans le MLM...

Enfin, un reproche fréquemment adressé au MLM, même s'il est jugé légal, est que « **Ce sont toujours les mêmes qui gagnent le plus, ceux qui sont en haut de la hiérarchie !** » Il me paraît important d'expliquer à quel point cette remarque est ridiculement évidente : toute personne qui démarre ACN commence en bas de l'escalier, et toute personne peut ensuite monter en qualification et gagner de plus en plus, sans être jamais plafonnée. Le SVP chez ACN dispose du même plan de rémunération que le Team Trainer qui débute. Mais pour atteindre cette position, il a dû obligatoirement bâtir un gros réseau de distributeurs indépendants et de clients, ce qui a nécessité du temps, des efforts, de la formation, de la sueur parfois, des déceptions, avant d'apporter au final des récompenses énormes. Autrement dit, ceux qui gagnent le plus d'argent sont aussi ceux qui ont le plus travaillé pour cela ! Ils n'ont piqué la place de personne, ils n'ont pas bénéficié de passe-droit ou de raccourci : chacun gagne exactement ce qu'il mérite !

Alors ne vous plaignez jamais de ne pas gagner assez d'argent avec ACN: travaillez ce business comme il convient et vous allez halluciner devant les revenus dégagés !

Conclusion

J'espère que vous aurez compris qu'en vous lançant avec ACN en tant que représentant indépendant, vous ne démarrez pas une activité illégale, et que vous ne vous associez pas à un petit joueur qui va bientôt péricliter.

L'expérience de 16 ans et l'extraordinaire croissance de la société, solidement conduite par ses 4 cofondateurs compétents, motivés et complémentaires, devraient vous rassurer.

Il n'y a au fond qu'une seule question légitime lorsqu'on hésite à se lancer dans l'aventure ACN :
« Est-ce que moi, je vais réussir ? »

C'est la seule vraie information que l'on retrouve dans les blogs et sur les forums : votre réussite dépend de vous, et seulement de vous. Elle réclame du travail, des efforts, des sacrifices parfois, une motivation et une détermination sans faille. Même si beaucoup de gens complètent convenablement leurs revenus, tout le monde ne devient pas riche avec ACN : les seuls qui parviennent à changer le destin de leur famille à très grande échelle sont ceux qui ont consenti des efforts proportionnels.

Et c'est normal : la grande majorité des gens consentent à des efforts moyens, et obtiennent donc un résultat moyen. Ceux qui sont au dessus de la moyenne, auront forcément des résultats supérieurs. Par contre, il est fondamental de comprendre que la réussite des uns ne se fait pas grâce à l'échec des autres : seule la réussite de vos filleuls entraîne votre réussite. Ceux que j'ai parrainés et qui ont échoué à persévérer ne m'ont rien rapporté, et j'en suis autant désolé qu'eux.

**CHEZ ACN, IL N'Y A PAS DE GENS QUI REUSSISSENT ET D'AUTRES QUI ECHOIENT :
IL Y A DES GENS QUI ABANDONNENT, ET DES GENS QUI PERSEVERENT !
TOUT LE MONDE PEUT REUSSIR, IL SUFFIT DE LE DECIDER !**

Pour information, sachez qu'aux Etats-Unis, pays d'origine du Marketing de réseau, plus d'1 millionnaire sur 5 est issu du MLM, soit plus que parmi l'ensemble des acteurs et des chanteurs !!!

RVP Pierre Couder - RVP Cathy Venet

Références

Site officiel ACN europe : www.acneuro.com
Site global ACN : www.acninc.com
Site sur la légalité : www.acnintegrity.eu

Article neutre sur ACN : http://fr.wikipedia.org/wiki/ACN_Inc.
Site sur le MLM : www.vdrfrance.com
Article sur les pyramides : http://fr.wikipedia.org/wiki/Vente_pyramidale

Site sur le statut VDI : <http://www.fvd.fr/vendeur-independant.html>

Site de la répression des fraudes : www.dgccrf.bercy.gouv.fr/
Site de l'ARCEP : www.arcep.fr > Accès rapide > Opérateurs déclarés (liste)

Site du groupe France Telecom : www.francetelecom.com
Site du groupe ThePhonehouse : www.cpwplc.com
Site du groupe Trump : www.trump.com